



## Au niveau de la sécurité de ma fille chez son père

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je vous écris car j'ai la garde de ma fille et mon ex-mari a le droit d'hébergement de ma fille la première semaine de chaque mois. Actuellement ma fille a 15 mois et elle marche toute seule, mais mon ex-mari n'a pas de barrière de sécurité à ses escaliers et il ne veut pas en mettre. Je considère que c'est dangereux pour ma fille car elle essaye de grimper partout. Que puis-je faire?

En attendant de vos nouvelles, recevez, monsieur ou madame, mes salutations distinguées.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Avez-vous suggéré au père de mettre une barrière?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour pour répondre à votre question, oui je lui ai suggéré de mettre des barrières de sécurité mais il n'a pas voulu. merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si vous pensez effectivement que votre fille court un réel danger et que le papa ne veut rien faire pour prévenir un éventuel accident vous pouvez faire part de votre inquiétude au JAF qui prendra les mesures nécessaires (retrait du droit d'hébergement s'il estime qu'un danger certain existe).

Cependant avant de lancer la machine judiciaire il serait souhaitable d'essayer de lui faire entendre raison et de lui expliquer qu'en cas d'accident même sans grave conséquence vous pouvez engager sa responsabilité civile.

Cordialement